

À quelques jours du coup d'envoi du tournoi continental, le bras de fer engagé entre les sélections qualifiées et les clubs européens risque de prendre des tournures alarmantes.

Le premier prétexte est la situation épidémiologique (à cause du variant Omicron) et conséquence directe, à leurs yeux, l'absence de ces éléments pour les compétitions qui attendent le feu vert de leurs clubs respectifs.

En effet, le Forum des ligues mondiales (WLF) a indiqué dans une lettre adressée à la Fédération internationale de football association (FIFA) et la Confédération africaine de football (CAF) que les joueurs convoqués pour participer à la CAN, qui démarre le 9 janvier, ne seront libérés que 6 jours avant le début de la compétition.

Mais plus grave encore, dans une déclaration faite au média italien Calcio Napoli 24, Mattia Grassani, l'avocat du club italien, Naples, où évolue Adam Ounas, a menacé de porter plainte contre le Nigeria (Victor Osimhen), le Sénégal (Kalidou Koulibaly), le Cameroun (André-Frank Zambo Anguissa) ainsi que l'équipe d'Algérie (Adam Ounas), si ces Fédérations convoquent leurs joueurs pour disputer la CAN.

«Compte tenu de la situation épidémiologique (à cause du variant Omicron), il pourrait y avoir une action en justice, car ce tournoi enlève des ressources précieuses aux clubs», a fait savoir Mattia Grassani, avant de poursuivre: «Les clubs ont investi beaucoup d'argent pour recruter des joueurs. Donc, s'ils devaient être infectés, ce serait difficile à gérer.» De là à passer aux menaces, l'avocat de Naples indique que «la première étape serait une action en justice pour empêcher les convocations (des joueurs), car les normes sanitaires ne sont pas les mêmes que dans les compétitions européennes. Alors il pourrait y avoir un recours pour obtenir une exemption des joueurs basés en Europe.»

Ces réactions appellent, au moins deux remarques. D'abord, avant de recruter les joueurs africains en général et algériens, en particulier, ces clubs savent très bien que ces éléments risquent, en cas de convocation avec leurs sélections nationales, de rater des matchs avec eux. Ceci d'une part. D'autre part, et c'est très important: le règlement de la FIFA est très précis pour les dates FIFA qui autorise, sans passer par leurs clubs, des joueurs à rejoindre leurs sélections respectives. Ce qui est parfaitement le cas aujourd'hui. Pourquoi oui pour les compétitions européennes et le variant comme argument pour les compétitions africaines? Et justement, à propos de l'argument que fournit l'avocat de Naples au sujet des normes sanitaires qui ne sont pas les mêmes que dans les compétitions européennes, celui-ci est un spécialiste du droit et

non un spécialiste de la médecine et de l'épidémiologie pour bien maîtriser la différence des normes en matière sanitaire au sujet de l'épidémie de Covid-19 et son variant Omicron. Alors que les responsables africains appliquent bien les normes de l'OMS en la matière.

Affaire à suivre...

L'expression.dz
